



Flash In.FO
CCE extraordinaire Carrefour
Hypers S.A.S



9 mars 2010

MOTION de soutien pour les salariés de Carrefour Belgique

F.O a soumis à l'ensemble des membres du C.C.E une motion pour soutenir les salariés de Carrefour en Belgique et Michel ENGUELZ représentant syndical F.O. a fait lecture de la motion à adopter →

NON AUX LICENCIEMENTS EN BELGIQUE !

Après l'Italie, le groupe Carrefour veut faire payer chèrement son manque de stratégie commerciale aux salariés Belges de Carrefour.

*Dans un communiqué, la direction du groupe Carrefour annonce la fermeture de **14** supermarchés et **7** hypermarchés avec pour conséquence la suppression de **1672 emplois**, effective au **30 juin 2010**.*

*De plus, le groupe Carrefour précise qu'au total, ce sont **27 hypermarchés et 25 supermarchés** qui sont « structurellement déficitaires » et qu'il convient de trouver des partenaires pour opérer des franchises.*

Au-delà de ces licenciements, le groupe Carrefour procédera à un gel des salaires et à des suppressions d'avantages pour les employés restant dans le groupe.

Pour les membres du C.C.E, il est inadmissible que les salariés de Carrefour Belgique paient aujourd'hui la mauvaise gestion, les erreurs de stratégie et la politique hasardeuse des dirigeants de Carrefour. Alors que le groupe Carrefour ne pense qu'à satisfaire les actionnaires, une fois de plus, ce sont les salariés que l'ont veut sacrifier.

Les membres du C.C.E apportent leur soutien aux syndicats de Belgique, et exigent que leurs revendications soient entendues ».

LA MOTION A ETE ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES DU CCE AVEC 18 VOIX

F.O s'étonne que la Direction n'ait pas consulté le CCE sur les projets Européens de restructuration. Les membres F.O considèrent que le CCE Carrefour Hypermarchés S.A.S. représente la première B.U. (business unit) de France et d'Europe.



Aux licenciements

INFORMATION/CONSULTATION sur le projet d'avenant du 29 mars 2010 à l'accord d'intéressement du 23 juin 2008.

Annexe 1 : Intéressement semestriel 2010 – Grille 1 B



CA Fidélité

Tous les magasins

Amélioration du CA fidélité

en Euros pour un temps complet présent toute l'année

Valeur	% CA ENCARTÉ 2010											
	55,0%	58%	61%	64%	67%	70%	73%	76%	79%	82%	85%	87%
85%	0	0	0	0	0	0	0	0	85	90	100	150
82%	0	0	0	0	0	0	0	0	80	90	100	150
79%	0	0	0	0	0	0	0	0	80	90	100	125
76%	0	0	0	0	0	0	0	70	80	90	100	150
73%	0	0	0	0	0	0	0	60	70	85	90	100
70%	0	0	0	0	0	45	60	80	85	90	100	125
67%	0	0	0	0	30	45	70	80	85	90	100	125
64%	0	0	0	20	30	60	70	80	85	90	100	125
61%	0	0	15	20	45	60	70	80	85	90	100	125
58%	0	10	15	30	45	60	70	80	85	90	100	125
56%	0	10	20	30	45	60	70	80	85	90	100	125
	0	10	20	30	45	60	70	80	85	90	100	150



Annexe 2 : Intéressement semestriel 2010 – Grille 2 B



Démarque totale

Tous les magasins

Amélioration du taux de démarque

en Euro pour un temps complet présent toute l'année

Grille Démarque totale en % de progression

	-0,10	0,00	0,05	0,10	0,15	0,20	0,25	0,30	0,35
0	20	35	40	50	60	70	80	90	100



Annexe 3 : Intéressement semestriel 2010 – Grille 3B



Part nationale

Atteinte des objectifs de CA HT hors carburant des Magasins concernés

Grille CA & EBIT DA SEMESTRIEL

	1,0	100,0	100,5	101,0	101,5	102,0
4,6	0,55%	0,60%	0,65%	0,70%	0,75%	0,80%
4,4	0,50%	0,55%	0,60%	0,65%	0,70%	0,75%
3,8	0,45%	0,50%	0,55%	0,60%	0,65%	0,70%
3,4	0,35%	0,45%	0,50%	0,55%	0,60%	0,65%
2,8	0,30%	0,35%	0,45%	0,50%	0,55%	0,60%
2,1	0,25%	0,30%	0,35%	0,45%	0,50%	0,55%
1,5	0,20%	0,25%	0,30%	0,35%	0,45%	0,50%
1,1	0,10%	0,20%	0,25%	0,30%	0,35%	0,45%
0,5	0,05%	0,10%	0,20%	0,25%	0,30%	0,35%



Le projet d'avenant de l'intéressement a été approuvé par 14 voix – 1 abstention et 2 voix contre !

Pour F.O un aménagement de l'intéressement s'imposait. Pour autant il n'est pas à la hauteur des attentes des salariés et est relativement faible par rapport à d'autres entreprises. La grille salariale est faible chez Carrefour qui doit revoir sa politique salariale.

Courrier des membres Force Ouvrière du CCE en date du 22 février 2010 :

« Madame la Présidente du C.C.E des Hypermarchés Carrefour S.A.S,

Nous demandons en notre qualité de membres FO du CCE, que soit évoquée, lors de la réunion du 9 mars 2010, la situation des Services après vente régionaux.

Les membres FO du C.C.E, soucieux des intérêts des salariés impactés par la fermeture des SAVR, souhaitent rappeler à la direction qu'ils entendent faire respecter les droits et dispositifs prévus pour ces salariés. Les membres du C.C.E attendent de la part de la direction une application loyale des dispositions de l'accord GPEC pour les salariés des SAVR.

Or à ce jour, nous constatons que les salariés n'ont pas, ou peu, bénéficié des dispositifs de la GPEC. Il n'y aurait, apparemment, pas de propositions de reclassement satisfaisantes.

Les membres FO du CCE souhaitent que soient réétudiées les propositions qu'ils avaient présentées, comme la compensation du préjudice subi par les techniciens qui ne peuvent être reclassés ».

**ALERTE
FO**



Pour les élus Force Ouvrière le CCE n'est pas une chambre d'enregistrement. F.O. précise que la situation des salariés se fragilise notamment psychologiquement !

Suite aux revendications de FORCE OUVRIERE, la direction va étudier de nouvelles solutions pour les techniciens des SAVR. Elle propose d'organiser une réunion de concertation, puis de négociation, sur l'amélioration des reclassements.

Une réunion se tiendra le lundi 15 mars à 10h30, (lieu à déterminer) et sera composée : d'un membre du CCE par organisation syndicale, 2 représentants par SAVR, un représentant syndical par organisation syndicale ainsi que les membres de la commission de suivi.

Prochain C.C.E
Le 29 avril 2010

Rédaction : Dominique BELTRAND – Secrétaire du C.C.E
Email : beldomi13@gmail.com – tél : 06.15.35.08.47